

Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 28 septembre 2022

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 15  
Membre ayant donné procuration : 1  
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à l'Espace de Veymerange, route du Buchel 57100 Thionville, sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-et-un septembre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19H05.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

**Était absente (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme VACCA Agnès a donné procuration à M. LUCCHINI Marc



**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK Serge et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**Objet : Versement des recettes liées à la valorisation**

Conformément à la décision prise par les élus lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2021, le SYDELON procède à une retenue sur recettes de 0,36 euros HT (soit 0,40 euros TTC) par habitant et par EPCI.

Membres	Recettes liées à la valorisation 2021 (recettes de papier et recettes des déchèteries ferrailles, cartons, batteries)	Retenues sur recettes (0,40 € TTC soit 0,36 euros HT X nombre d'habitants)	Recettes - Retenues sur recettes TTC (sommes à reverser aux EPCI)
CAPFT	336 343,90 €	32 015,60 €	304 328,30 €
CAVF	260 552,76 €	28 160,80 €	232 391,96 €
CCCE	151 051,73 €	10 394,00 €	140 657,73 €
CCB3F	81 518,25 €	4 743,60 €	76 774,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>829 466,64 €</b>	<b>75 314,00 €</b>	<b>754 152,64 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VERSE** les recettes liées à la valorisation du papier, de la ferraille, des cartons et des batteries telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 7 OCT. 2022



Le Président,

Michel PAQUET